



ECOLE MATERNELLE



2025-2026

**Pour la rentrée de Septembre 2025
Les enfants nés en 2022 seront
accueillis à l'école.**



**L'inscription de votre enfant se
fait dans un premier temps en
mairie**

Documents à fournir OBLIGATOIREMENT :

- Livret de famille.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
Si les parents sont séparés :
- Jugement de divorce/séparation (justificatif des droits de garde, et de la résidence de l'enfant)
- En l'absence de justificatif: autorisation de l'autre parent, accompagnée de sa pièce d'identité et d'un justificatif de son domicile.



**Un certificat d'inscription administrative vous sera envoyé, à présenter à
la direction de l'école**